



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'élaboration du *Plan stratégique 2008-2013* : une priorité

Rimouski, le 11 septembre 2007 – Au cours de l'automne 2007, la Commission scolaire des Phares entreprendra les travaux devant conduire à l'adoption de la *Planification stratégique 2008-2013*. Ce dossier sera prioritaire pour le nouveau Conseil des commissaires.

La *Planification stratégique* est le document qui orientera les décisions de la Commission scolaire des Phares durant les cinq prochaines années. En plus de rappeler la mission de la Commission scolaire et de prendre en compte les contextes démographique, économique et social dans lesquels elle évolue, de même que les besoins des écoles et des centres de formation, la planification stratégique précise les principaux défis à relever pour les prochaines années, les objectifs que se fixe la Commission scolaire au regard, principalement, de la réussite des élèves jeunes et adultes et des attentes du milieu. Le plan établi par la Commission scolaire devra tenir compte des orientations et des objectifs du plan stratégique du Ministère. Il précisera finalement les axes d'intervention retenus pour parvenir à l'atteinte des objectifs, de même que les résultats visés.

En vue de l'élaboration de la prochaine planification stratégique, la Commission scolaire élaborera un échéancier de travail en octobre 2007. Elle tracera le bilan du *Plan stratégique 2003-2008* en décembre 2007 et en janvier 2008. La rédaction du projet de plan est prévue pour février et la consultation auprès du personnel, des parents et des partenaires se déroulera au cours des mois de mars et avril 2008. L'échéancier prévoit finalement l'adoption du nouveau plan stratégique en juin 2008.

Rappelons que la Loi exige des commissions scolaires qu'elles établissent un plan stratégique pour l'exercice de leurs fonctions et pouvoirs. La Loi sur l'administration publique oblige le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à l'instar de tous les ministères et organismes gouvernementaux, à établir un plan stratégique pluriannuel. Le plan stratégique des commissions scolaires transpose cette démarche de planification stratégique dans le réseau scolaire.

-30-

Source : M. Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
723-9485